

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20221118-107

	Service	Pôle Ressources	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - Fournitures
Objet	Fourniture de matériels et produits d'entretien – avenant n° 1 Lots 1 et 2		
Numéro	Accords-cadres n° 2021F05 1 et 2		
Attributaire	SAS SODICO		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-1 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20211210-097 du 10 décembre 2021 attribuant les accords-cadres n° 2021F05 1 et 2 relatifs à la fourniture de matériels et produits d'entretien,

- Considérant qu'au vu du contexte financier actuel, les prix ont évolué

Décide,

Article 1 : Est approuvée l'avenant n°1 à intervenir avec :

SAS SODICO
PA Brive Ouest – Rue Jean Allary
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Article 2 : Les nouveaux tarifs présentés sur les bordereaux de prix prennent effet de manière rétroactive à compter du 1^{er} octobre 2022.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 18 novembre 2022.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE